

Le Journal DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



CÉLÉBRATION



Cette première cérémonie d'hommage aux anciens combattants au Congrès a été très appréciée.

Le 5 novembre dernier, le Congrès a célébré le centenaire de la Première Guerre mondiale et souhaité honorer tous ceux qui sont tombés pour la patrie. En présence de familles d'anciens combattants, des représentants d'associations patriotiques, de la délégation du Souvenir Français, des porte-drapeaux et d'étudiants en histoire, le Congrès a rendu hommage à l'ensemble des combattants calédoniens au travers d'histoires particulières comme celle du tirailleur Wassine Kaouma. Trois familles de soldats calédoniens décédés pendant la Grande Guerre ont également reçu un dossier retraçant le parcours militaire de leur aïeul disparu. Un moment fort et émouvant.

ÉDITO

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie occupe une place à part puisqu'il est la seule assemblée, autre que l'Assemblée nationale et du Sénat, à voter des lois dénommées « lois du pays ». Cette spécificité calédonienne vous est présentée en page centrale.

Le Congrès c'est aussi un lieu privilégié de discussions, de concertations et d'échanges qui favorisent le débat d'idées et suscitent l'écoute de l'autre. De part son rôle crucial en cette dernière mandature de l'accord de Nouméa, le Congrès se doit aussi d'être mieux connu des Calédoniens.

Ma volonté est de permettre à chaque citoyen qui s'intéresse au fonctionnement et à l'activité du Congrès de pouvoir accéder à l'information qu'il recherche. C'est tout l'enjeu de ce journal qui se veut pédagogique.

Et en cette période de fêtes de fin d'année, ce deuxième numéro est aussi l'occasion pour l'ensemble des conseillers de la Nouvelle-Calédonie de se joindre à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2015.

À tous, bonne année !

Gaël Yanno,
président du Congrès
de la Nouvelle-Calédonie

UNE JOURNÉE À SUCCÈS !

Le 25 octobre dernier, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a ouvert ses portes au public dans le cadre du Mois du patrimoine en province Sud. Plus de 400 personnes ont visité les locaux de l'institution et plus de 170 ont participé aux deux

séances publiques avec les élus au cœur de l'hémicycle. Une belle réussite pour une première !

Vous pouvez revoir les vidéos et les photos de cette journée sur www.congres.nc



RENCONTRES

Dès le début de cette mandature, une délégation composée d'élus du Congrès a rendu visite à des institutions de la Nouvelle-Calédonie. Ces dernières semaines, elle a poursuivi sa tournée sur les aires coutumières de la Grande Terre ainsi qu'au gouvernement.



Visite de l'aire Drubea-Kapumè.

130

Créée le 2 avril 1885, la première institution calédonienne a d'abord été appelée Conseil général, puis Assemblée territoriale, Congrès du Territoire et, enfin, Congrès de la Nouvelle-Calédonie. **Le 2 avril 2015, nous fêterons ses 130 ans.**

LOI DU PAYS, MODE D'EMPLOI

Première institution de la Nouvelle-Calédonie, le Congrès vote des lois du pays. Cette compétence est un cas unique dans l'outre-mer français et fait de lui la troisième assemblée législative française, après l'Assemblée nationale et le Sénat. Encadrée par la loi organique du 19 mars 1999, la procédure d'adoption d'une loi du pays fait donc l'objet d'étapes particulières avant l'entrée en vigueur de cette dernière en Nouvelle-Calédonie.

UNE PROPOSITION OU UN PROJET DE LOI ?

La proposition de loi du pays est un texte préparé par un ou plusieurs élus du Congrès.

Le projet de loi du pays est déposé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dans les deux cas, la procédure d'adoption est ensuite la même.

LOI DU PAYS OU DÉLIBÉRATION ?

Les lois du pays ne sont pas les seuls textes votés par le Congrès. Délibérations, résolutions, vœux et avis constituent les différents autres types de textes que le Congrès a vocation à adopter ou à rendre.

LES DÉLIBÉRATIONS

À défaut d'une définition prévue par la loi organique, les délibérations peuvent être définies de la manière suivante : tous les textes normatifs adoptés par le Congrès qui ne sont pas des lois du pays sont des délibérations. La procédure d'adoption d'une délibération est quasi similaire à celle d'une loi du pays, bien qu'un peu plus simple.

Les délibérations ont une valeur réglementaire.

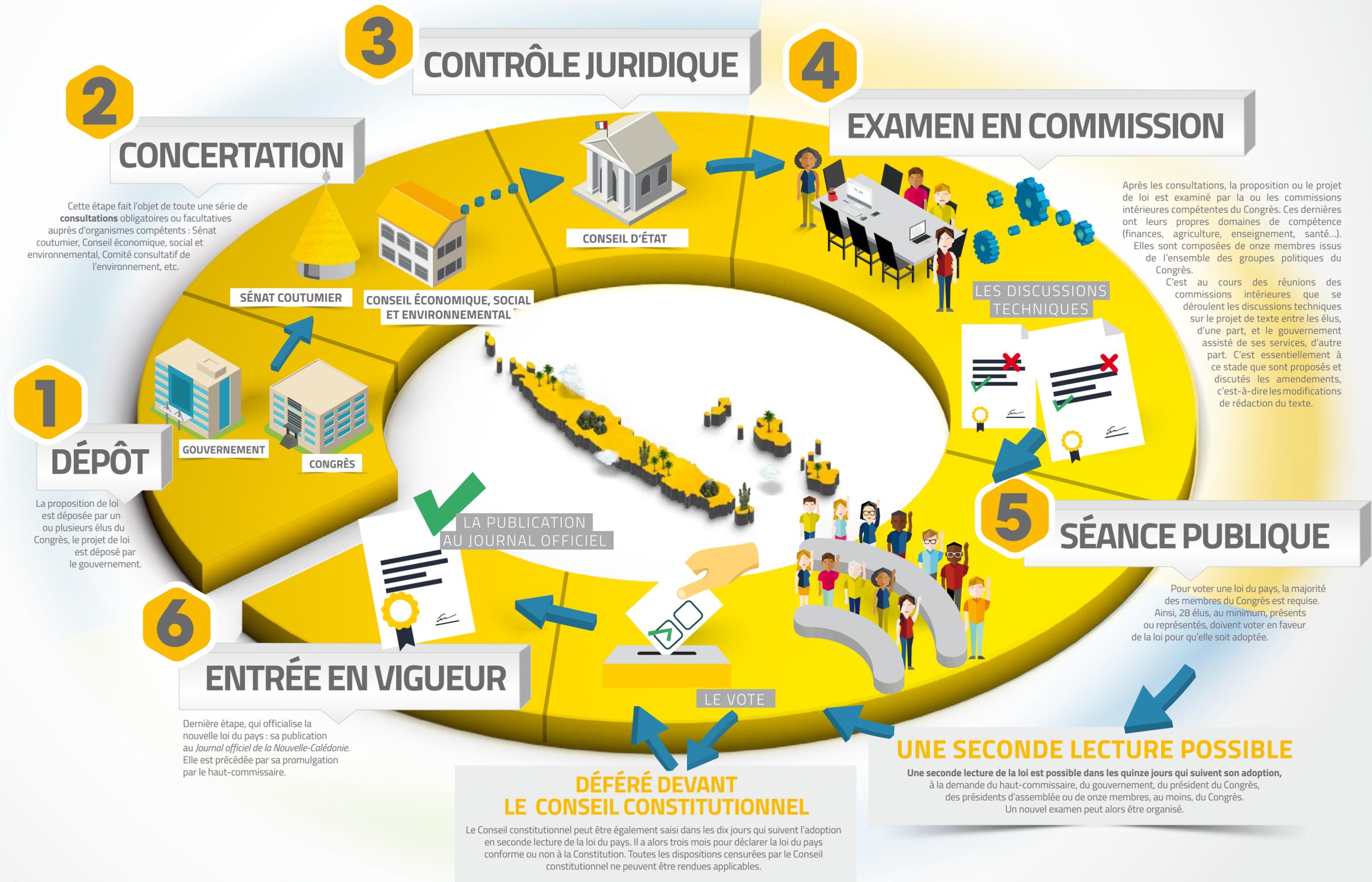
En moyenne, une centaine de délibérations et une dizaine de lois du pays sont votées chaque année.

LES VŒUX

Les vœux sont des actes par lesquels le Congrès de la Nouvelle-Calédonie attire l'attention de toute collectivité, institution ou autorité autre que l'État sur un sujet relevant de sa compétence ou sollicite son intervention dans un domaine déterminé.

LES AVIS

Le Congrès est également amené à rendre des avis sur divers textes nationaux (projets de ratification des traités internationaux, projets de lois de la République, projets d'ordonnances...).



LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Agenda

Questions orales au gouvernement



Lors de chacune des sessions ordinaires du Congrès, au moins une séance est réservée aux questions au gouvernement. La prochaine aura lieu le jeudi 8 janvier.

Cet exercice illustre bien la responsabilité du gouvernement devant le Congrès qui contrôle son action. Les conseillers de la Nouvelle-Calédonie peuvent questionner les membres du gouvernement par écrit (avec un délai de réponse d'un mois maximum), mais aussi oralement depuis 2009. Lorsque la question orale est appelée en séance, son auteur dispose de deux minutes maximum pour en donner lecture. Le représentant du gouvernement dispose de quatre minutes au plus pour lui répondre. S'il le souhaite, l'auteur de la question peut reprendre la parole pour deux minutes maximum. Ces séances sont publiques (visible également en direct et en différé sur www.congres.nc).

Rencontres



Rapprocher les quatorze institutions de la Nouvelle-Calédonie entre elles et faciliter les échanges entre les personnels, les élus, tel était l'objectif affiché dès le début de la mandature par le président du Congrès, Gaël Yanno (*lire aussi en page 1*). Pour le bureau du Congrès et ses élus, il ne reste désormais que quatre institutions à visiter, quatre conseils coutumiers, deux pour la Grande Terre et deux pour les îles Loyauté. Prochaine étape programmée, la visite aux conseils coutumiers des aires Paicî-Cêmuhi, à Voh, et Hoot Ma Whaap, à Poindimié, les 13 et 14 janvier prochain.

140

C'est le nombre de lois du pays qui ont été votées au Congrès depuis 1999. Assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie, le Congrès partage, avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'initiative des textes.

LE BUDGET DU CONGRÈS À LA BAISSE.



Compte tenu de la conjoncture budgétaire actuelle, et des efforts demandés aux Calédoniens, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est attaché à proposer un budget 2015 de rigueur, tout en garantissant un fonctionnement optimal de l'institution.

Cette diminution des crédits demandés pour 2015, par rapport aux crédits obtenus en 2014, se traduit par une baisse de plus de 16 % sur le budget de fonctionnement et de 45 % pour la partie investissement. L'économie pour le Congrès de la Nouvelle-Calédonie s'élève donc à 170 millions de francs pour l'année 2015. En réduisant ainsi ses dépenses, le Congrès démontre sa volonté de participer activement à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques.

BUDGET DE RIGUEUR POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Examiné en séance publique le 17 décembre, le budget 2015 se veut « rigoureux », afin de retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement et permettre ainsi à l'investissement de contribuer au dynamisme économique.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire pour la période 2015-2017, la Nouvelle-Calédonie ne peut envisager le lancement d'un ou de plusieurs grands chantiers chaque année. Il n'en demeure pas moins que l'investissement public est une des clefs de la relance de la croissance économique, c'est pourquoi l'effort sera poursuivi durant l'année 2015 avec un montant prévisionnel d'investissements de 19,3 milliards de francs. Au global, le budget réel propre de la Nouvelle-Calédonie représente 61,9 milliards de francs en dépenses et en recettes, en retrait de 8,5 % par rapport au budget 2014. Le budget principal primitif 2015 de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 180,65 milliards de francs en dépenses et en recettes.

UN PEU D'HISTOIRE...

Premières femmes élues...

C'est en 1977 que l'on voit siéger les deux premières femmes dans l'hémicycle du Congrès, qui s'appelaient à l'époque l'Assemblée territoriale : **Edwige Antier et Marie-Paule Serve**. Edwige Antier, arrivée en Nouvelle-Calédonie quatre ans auparavant seulement, était pédiatre de formation. Éluë à l'Assemblée territoriale de 1977 à 1979, sous l'étiquette « Union pour la renaissance de la Calédonie », elle devient vice-présidente de l'Assemblée et présidente de la commission de la santé. À la fin de ce mandat calédonien, en 1979, Edwige Antier regagne la Métropole où l'attend une carrière politique municipale (première adjointe UMP au maire du 8^e arrondissement de Paris) et nationale (députée). Elle sera notamment l'auteur de la

proposition de loi visant à abolir les châtiments corporels infligés aux enfants et fait partie des membres fondateurs de l'Union des démocrates et indépendants (UDI). Auteur de nombreux ouvrages, Edwige Antier s'illustra également dans la sphère journalistique, à France Inter et France Info. Sous l'étiquette RPCR, Marie-Paule Serve, quant à elle, fut élue à l'Assemblée territoriale de 1977 à 1979, puis au Congrès du Territoire de 1980 à 1984. Très active, la conseillère a été membre et présidente de nombreuses commissions au cours de ses deux mandats. Aujourd'hui disparue, Marie-Paule Serve fut aussi 2^e vice-présidente de l'Assemblée territoriale.

Portrait

Daniel Qala

Directeur des services de l'hémicycle



Parti en Métropole en 1994, le bac en poche, Daniel Qala a d'abord servi dans l'armée avant de reprendre ses études et de décrocher une maîtrise en administration économique et sociale et un DESS chargé de projet en développement économique.

De retour en Calédonie, il intègre le Congrès en 2004 en tant que secrétaire rédacteur. Il passe des concours et gravit peu à peu les échelons : chef de service des séances en 2007, directeur adjoint des services de l'hémicycle en 2013 et, enfin, directeur de ces mêmes services.

Sa direction est essentielle au fonctionnement du Congrès. Elle a la responsabilité de l'organisation de toutes les séances publiques et des réunions en commission. Elle veille au bon déroulement des débats et des votes des élus sur tous les textes qui leur sont soumis : vœux, résolutions, projets, propositions de délibérations ou de lois du pays. Elle a également pour mission de faciliter le travail des élus : programmation des séances, élaboration des ordres du jour, gestion des convocations, suivi des consultations et auditions, élaboration des rapports, contrôle juridique...

Au total, dix-sept agents y travaillent, répartis dans deux services (celui des commissions et des séances et celui du contentieux et des affaires juridiques) et deux sections (celle du centre de documentation et d'information et celle de la reprographie).

Le Journal du Congrès est édité par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie (1, bd Vauban, B.P. P3, 98851 Nouméa Cedex - Téléphone : 05 2014 Mél. : communication@congres.nc - Directeur de publication : Gaël Yanno - Responsable d'édition : Ludovic Lafon - Réalisation : Communication et édition de Nouvelle-Calédonie - Photos : S. Ducandas - Mise en page : Concept - Impression : Artypo. Imprimé sur du papier répondant aux normes de préservation des forêts.